…e réunion, … 2024

1 Droits Humains

1.1 Titre

Rapport abrégé de la 100e réunion du Comité directeur pour les droits humains (CDDH), 25 – 28 juin 2024

Pour examen par le GR-H lors de sa réunion du … 2024.

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a tenu sa 100e réunion à Helsinki, Finlande, du 25 au 28 juin 2024, sous la présidence de Krista OINONEN (Finlande).

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe.

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption :

- Projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la protection efficace des droits humains en situation de crise (accompagné de son rapport explicatif).

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires du CDDH sur les Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2272 (2024) « Réaliser le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable grâce au processus de Reykjavík », 2275 (2024) « Mettre fin à la détention des personnes « socialement inadaptées» » et 2276 (2024) « Les enfants et le monde du travail: éradiquer le travail nocif pour les enfants ».

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour information :

- Rapport intérimaire sur la préparation d'une Étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et de l'environnement.

Le CDDH a demandé au Comité des Ministres de prolonger le délai d'achèvement de son Étude sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et de l'environnement, jusqu'au 31 décembre 2024.

Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a élu Tonje MEINICH (Norvège) en qualité de vice-présidente ainsi que deux membres du Bureau (Elias KASTANAS (Grèce), Barra LYSAGHT (Irlande)).
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction sur la notion de pays tiers sûr (CDDH-PTS) visant à préparer une étude sur la nécessité et la faisabilité d'une mise à jour de la Recommandation n° R(97)22 aux États membres énonçant les lignes directrices sur l'application de la notion de pays tiers sûr (livrable 10 du mandat 2024–2027 du CDDH) et désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au CDDH-PTS seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Croatie, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Espagne, Türkiye, Royaume-Uni.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDDH a :

- échangé des vues sur les résultats de la 1e réunion du Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 et 16 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO) ;
- reçu des informations du représentant de l'Union européenne (UE) et échangé des vues sur l'évolution de la situation concernant l'adhésion de l'UE à la CEDH ;
- reçu des informations du Secrétariat concernant les décisions adoptées par les Délégués des Ministres sur la base du rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme.

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- a tenu une Conférence sur la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe ;
- échangé des vues sur les résultats de cette conférence, en vue de la préparation de son futur Rapport sur son examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la Société civile en Europe ;
- échangé des vues avec Nicklas WILHELMSSON (Finlande), membre du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) sur le mandat et les futures activités du CDDEM, y compris sa contribution à l'examen par le CDDH de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2028)11 ;
- pris note de l'adoption par le Comité des Ministres de réponses aux Recommandations de l'Assemblée parlementaires 2252(2023) et 2254(2023) sur lesquelles le CDDH avait précédemment adopté des commentaires ;
- échangé des vues sur les résultats des 9e et 10e réunions du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), notamment sur sa préparation d'un projet de rapport du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels sur les droits humains et l'environnement; sur cette base, a estimé que le CDDH-ENV avait rempli son mandat ;
- décidé que le texte préparé par le CDDH-ENV deviendrait un document de référence pour les travaux en cours du CDDH sur cette question ;
- échangé des vues avec le Professeur Helen KELLER de l'Université de Zürich sur les récentes décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) dans trois affaires concernant les effets du changement climatique ;
- donné des orientations au Secrétariat sur la préparation d'un projet d'étude du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un ou de plusieurs nouveaux instruments dans le domaine des droits humains et de l'environnement, qui sera examiné par le CDDH lors de sa 101e réunion en novembre 2024 ;
- échangé des vues avec Rafael BENITEZ, Directeur des droits sociaux, de la santé et de l'environnement, notamment sur le suivi de l'Annexe V sur le Conseil de l'Europe et l'environnement à la déclaration de Reykjavík adoptée lors du Quatrième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe ;
- échangé des vues sur les résultats de la 6e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR), notamment sur sa préparation d'un projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la protection efficace des droits humains en situation de crise et son rapport explicatif joint ; sur cette base, a estimé que le CDDH-SCR avait rempli son mandat ;
- pris note de l'événement de lancement de la Boîte à outils du Comité des Ministres pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situation de crise, dont les travaux préparatoires avaient été mené par le CDDH-SCR;
- échangé des vues sur les résultats de la 1e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI) et approuvé son interprétation de son mandat d'inclure la possibilité de mettre à jour ou de réviser le texte des Lignes directrices du Comité des Ministres pour éliminer l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme, le cas échéant ;
- échangé des vues avec Thomas SCHNEIDER (Suisse), président du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), sur la nouvelle Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et sur les travaux en cours du CAI concernant une méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA) ;
- échangé des vues sur les futurs travaux du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA) visant à préparer un Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle (IA), à la lumière des travaux du CAI, tout en notant que d'autres organes du Conseil de l'Europe examinent ou examineront des questions relatives à l'IA ;
- adopté un questionnaire aux États membres sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce des biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; approuvé la tenue d'une Table ronde sur cette question lors de sa 101e réunion en novembre 2024 ;
- échangé des vues avec Helena JÄDERBLOM, présidente du Groupe accès à l'information établit sous la Convention sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø), notamment sur son adoption de rapports d'évaluation de référence sur les premières onze Parties à la Convention de Tromsø ;

- échangé des vues avec Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur général droits humains et État de droit
- échangé des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre, Philippe WERY (Belgique) sur les évaluations menées par les groupes subordonnés au CDDH sur les aspects d'égalité de genre au sein de leurs activités ;
- pris note des informations présentées par certain·es de ses représentant·es dans des activités externes ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous la responsabilité du CDDH ainsi que des récentes extensions, retraits partiels ou retraits de dérogations à la CEDH ;
- pris note des récentes publications des travaux du CDDH ;
- adopté son calendrier révisé des réunions pour le second semestre 2024 et pris note du calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2025 ;
- remercié les autorités finlandaises pour l'hospitalité dont elles ont fait preuve en accueillant la réunion.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée et que le CDDH-SCR avait rempli son mandat en tenant moins de réunions que prévu initialement.

Évaluation des activités menées à bien

Comme indiqué ci-dessus, le CDDH a pris note de la finalisation des livrables ci-dessous :

Projet de Recommandation du Comité des Ministres sur la protection efficace des droits humains en situation de crise et son projet de rapport explicatif.

Annexe I

Ordre du jour

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

- 3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
 - 3.1.1 Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)
- 3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : ÉLIMINATION DE L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS

POINT 7 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

POINT 8 : SOCIÉTÉ CIVILE

POINT 9 : INTERDICTION DU COMMERCE DE BIENS UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 10 : ACTIVITES D'AUTRES ACTEURS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CDDH

POINT 11 : SUIVI DU QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

POINT 12 : PLANNIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES

POINT 13 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 14 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 15 : CONVENTIONS

POINT 16 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 17 : ÉLECTIONS

POINT 18 : INVITÉS

POINT 19 : PUBLICATIONS

POINT 20 : CALENDRIER

POINT 21 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 22 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ